



COMMUNE DE VEYRAS

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 3 JUIN 2019 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte par le président Stéphane Ganzer qui souhaite la bienvenue aux 27 personnes présentes à la 6^{ème} Assemblée primaire de la période législative 2017-2020. Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujet principal l'acceptation des comptes 2018.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Le président informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.veyras.ch et bulletin d'information « Veyras'Actuel ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir les comptes 2018 et le protocole de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018.

En préambule, le président rend hommage à MM. Michel Zufferey et Charles Perren, anciens membres du Conseil communal de Veyras, qui sont décédés au cours de ces derniers mois.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LC.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 10 DECEMBRE 2018

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018, remis à l'entrée de la salle, comprend 5 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Comme lors des précédentes séances, le président propose d'en retracer uniquement les points principaux.

Le président rappelle que les sujets majeurs étaient la présentation et l'acceptation du budget 2019, la présentation du plan financier 2019-2022 et des investissements projetés ainsi que l'adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (fusion entre ESR et Siesa).

L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. LECTURE DES COMPTES 2018

Conformément aux dispositions de l'article 17b LC, l'Assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2019.

Le président mentionne le fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2018 en les illustrant en détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'454'861.74 ainsi que l'excédent de financement de CHF 713'050.14.

Le président passe la parole aux membres du conseil communal afin qu'ils présentent à l'assemblée les divers investissements réalisés lors de cet exercice.

La conseillère Nadine Pfenninger se présente, mentionne les dicastères dont elle a la charge et détaille l'investissement lié à l'achat de matériel pompier.

Le conseiller Romain Gillioz en fait de même et évoque, au niveau des investissements, la réfection de la salle des maîtres ainsi que le remplacement des corbeilles de propreté du centre scolaire.

La conseillère Dominique Ludi présente l'investissement lié à la construction de l'EMS Pré du Chêne à Venthône.

Le vice-président Paul-Alain Clivaz poursuit et présente les assainissements routiers et urbains de la route du Moulin, la promenade des Vignes, la route des Bernunes et le chemin de la Quema, de même que les investissements liés au remplacement des compteurs d'eau potable et à l'installation de deux nouveaux moloks.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 741'811.60 et porte une conclusion en mentionnant notamment la marge d'autofinancement, les amortissements et le résultat de l'exercice. Il récapitule aussi la situation financière de la dernière période quadriennale et relève une fortune nette en augmentation.

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil communal d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président remercie ses collègues du conseil communal et relève le niveau qualitatif du travail effectué par une équipe soudée. Il remercie également la commission des finances par tous ses membres, le secrétaire communal et ses collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2018.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES COMPTES 2018

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 15 avril 2019 dans les bureaux de l'administration communale.

Il invite ensuite l'un des réviseurs, M. Daniel Savioz, à donner lecture du rapport de l'Organe de contrôle.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LC, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2018.

Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les réviseurs de l'excellent travail fourni et l'assemblée de la confiance témoignée.

5. DIVERS

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour par la présentation des avancées du projet de construction du centre commercial Noble-Contrée.

Il poursuit et donne connaissance des avancements des travaux de mise en œuvre de la nouvelle commune de Noble-Contrée, dont l'engagement de M. Fabio Cartini en qualité de futur chef du service technique.

Le président présente le postulat interpartis lié aux pactes d'amitiés entre communes du haut et du bas Valais, en indiquant que la Municipalité de Saas-Fee s'est proposée de nouer des liens avec Veyras.

Il termine en évoquant le projet d'Agglo Valais central et plus précisément l'évolution du dossier lié aux lignes de bus d'agglomération.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Eric Bagnoud s'interroge au sujet des avancements du projet d'aménagement à la route de Mura. Le président introduit le sujet en soulignant la mise à l'enquête publique du 9 novembre 2018 et détaille les aménagements projetés. Il indique que 6 oppositions ont été déposées par des habitants riverains et que le dossier est désormais en main du Canton (service juridique du DTEE) pour assurer la poursuite de la procédure en cours.

M. Eric Bagnoud remercie le Conseil communal d'avoir fait démonter l'antenne de téléphonie mobile Salt, située préalablement dans l'ancien stand de tir.

M. Guido Bernazzi revient sur le projet d'adaptation de la signalisation au nord du Vieux-Village et fait part de son inquiétude liée à la sécurité au cœur de cette zone de rencontre. Le président rappelle l'historique du projet mis à l'enquête publique et les démarches planifiées, à savoir le déplacement des panneaux de signalisation, l'indication des entrées de zone 20 avec marquage au sol et totem, l'installation de ralentisseurs en différents lieux.

Sur ce même sujet, Mmes Ariane Zanolì et Sylvie Bernazzi précisent que la circulation a augmenté suite à l'ouverture de la zone d'habitation de la Quema et soulignent l'importance de préserver au mieux le centre du Vieux-Village.

Mme Sylvie Bernazzi propose d'autre part qu'un miroir soit installé en bordure de la route cantonale de Montana, à l'intersection nord de la route du Vieux-Village. Le vice-président Paul-Alain Clivaz indique que la Commission cantonale de signalisation routière avait statué sur notre demande de pose d'un miroir à cet emplacement mais que cette dernière avait été refusée en octobre 2015.

M. Yves Balmer propose de réaliser un marquage au sol pour indiquer la priorité de droite à l'intersection de la rue Oscar Monay et du sentier de Rayola. Le président remercie M. Balmer pour sa proposition, qui sera étudiée.

M. Yves Balmer demande si une réflexion a été engagée concernant la pollution lumineuse due à l'éclairage public. Le président souligne que l'éclairage public est géré par Sierre-Energie SA sur notre territoire et que notre Commune n'a pour l'heure pas démarré de réflexion à ce sujet. Le vice-président Paul-Alain Clivaz complète en indiquant que Sierre-Energie SA a mené des premiers essais dans certains quartiers de la Ville de Sierre. Il souligne également que la fusion de nos communes devrait permettre d'atteindre la taille critique pour développer une politique énergétique digne de ce nom.

M. Herbert Cina revient sur sa demande de limitation du trafic à la route du Moulin, par exemple en autorisant son accès aux seuls bordiers. Le président précise qu'il n'est pas possible de rendre cette route « bordiers autorisés » car elle permet de relier la localité de Miège. Il souligne par contre que la Commune envisage de marquer au sol les entrées des zones 30.

Le président remercie le service des travaux publics pour la préparation de la salle communale et salue la présence de MM. Ludovic Ancora et Philippe Eltschinger.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir, de l'intérêt porté à la chose publique, de la collaboration, la compréhension et la confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de Veyras.

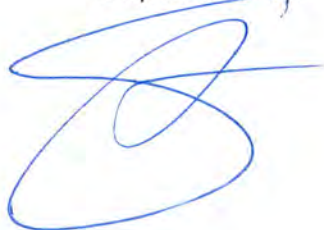
Il assure de la disponibilité et de l'engagement du conseil communal et du personnel de l'administration. Fort du soutien de chacun, il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

Le président termine officiellement cette Assemblée primaire en se faisant l'interprète de l'exécutif pour remercier tous ceux qui font de Veyras un village heureux où il fait bon y vivre, et profite pour relever la compréhension dont font particulièrement preuve les conjointes et conjoints des élus.

L'Assemblée se termine à 21h15 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président
Stéphane Ganzer



Le secrétaire
Samuel Favre

